



Journée de solidarité

Par Bungyman67

Bonjour

Je souhaite une aide sur le sujet de la journée de solidarité.

Je travaille dans la grande distribution, magasin habituellement ouvert 6 jours sur 7.

Mes horaires hebdomadaire (35h + 5% de pause = 36h et 45minutes) sont habituellement repartis sur 6j (du lundi au samedi).

Comme chaque année, à la place du lundi de pentecôte, la journée de solidarité a été décidé pour un jour férié de novembre (le samedi 11/11/23).

Les années précédentes nous faisons toutes et tous environ 30h sur 5j puis venions toutes et tous travailler le jour férié en question (soit 30h30 + 6h15 = 36h45 en perdant le bénéfice de la rémunération double liée au jour férié travaillé pour la journée de solidarité).

Cette année ma grille horaire indique que je vais travailler mes horaires hebdomadaire (36h45) sur 5j (du lundi au vendredi) plus 7h20 au titre de la journée de solidarité le samedi normalement férié. Soit un total de 44h05 (36h45 + 7h20) en perdant le bénéfice de la rémunération double d'un jour férié.

Est-ce correct ?

Interrogation secondaire : pourquoi avoir rajouter 20 minutes au titre de la pause en plus des 7h, cela ne devrait-il pas être 6h40 + 20min = 7h ?

Merci par avance pour vos réponses